

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel 2019

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Rapport annuel 2019

Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Bilan au 31 décembre 2019	8
Compte de résultat 2019	9
Etat des capitaux propres	10
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	11
2. Informations relatives au bilan	17
3. Informations sur les opérations hors bilan	26
4. Informations sur le compte de résultat	27
Rapport de l'organe de révision	29
Gouvernance d'entreprise	31
Exigences de publication	35

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Adresses

Siège	Talacker 41 8001 Zurich
Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
Téléphone	+41 44 218 50 60
Téléfax	+41 44 211 36 27
Site web	www.bace.ch
SWIFT	AEXTCHZZ

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Miloud FERAHTA Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Ahcene HADDAD Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger
	Asma HOVAGEMYAN, Genève *
	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Comité d'Audit

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Oswaldo BERNALES

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2020

Messieurs les Actionnaires,

L'incertitude entourant les politiques commerciales, les tensions géopolitiques et les difficultés spécifiques des principaux pays émergents ont continué de peser sur l'activité économique mondiale au cours de l'année 2019, en particulier dans l'industrie manufacturière et le secteur du commerce.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance dans la zone euro devrait s'accroître, de 1,2 % en 2019 à 1,3 % en 2020 (soit une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage), puis à 1,4 % en 2021. La hausse prévue de la demande extérieure contribue au raffermissement attendu de la croissance.

Aux États-Unis, la croissance devrait ralentir, de 2,3 % en 2019 à 2 % en 2020, puis à 1,7 % en 2021. Ce ralentissement s'explique par le retour à une orientation neutre de l'action budgétaire et par les effets décroissants que devrait produire un nouvel assouplissement des conditions financières.

Pour le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait accélérer de 4,4 % en 2020 à 4,6 % en 2021 alors qu'elle était estimée à 3,7 % en 2019. Cette évolution tient, d'une part, au redressement attendu dans des pays émergents en proie à des difficultés et affichant de médiocres résultats et, d'autre part, au ralentissement structurel en cours en Chine.

Le Groupe d'experts de la Confédération suisse prévoit une croissance du PIB de 0,9 % en 2019, de 1,7 % en 2020 et de 1,2 % en 2021. Tant son accélération en 2020 que son ralentissement en 2021 s'explique toutefois par l'effet de grandes manifestations sportives, qui ont peu d'influence sur la conjoncture. La dynamique conjoncturelle de base devrait être sensiblement la même en 2020 qu'en 2019, avant de regagner quelque peu en vigueur en 2021.

Dans son dernier rapport de suivi de la situation économique en Algérie (octobre 2019), la Banque Mondiale (BM) relève une croissance du PIB (Produit intérieur brut) algérien de 1,5 % en 2018, contre 1,4 % en 2017.

Cette croissance s'est maintenue à 1,5 % au premier trimestre de 2019, selon la même source, une stagnation due notamment à la croissance "lente" du secteur des hydrocarbures, conjuguée à la contraction de l'activité économique, ce qui a limité l'évolution de la croissance dans les secteurs hors hydrocarbures.

La BM prévoit une croissance de l'économie algérienne de 1,9% durant l'année 2020, en hausse de 0,2 point par rapport à ses dernières prévisions.

La Banque a enregistré une diminution des volumes des crédits confirmés de 37% par rapport à la situation du 31 décembre de l'année précédente. Les produits des opérations documentaires ont diminué de CHF 9.7 Mio à 5.8 Mio.

Les produits des intérêts et des escomptes ont connu un tassement de CHF 10.7 Mio à CHF 5.1 Mio du fait, entre autres, de la baisse des taux d'intérêts en USD. Les produits d'intérêts des immobilisations financières quant à eux, ont par contre, été moins élevés de CHF 0.3 Mio, en raison de la persistance des taux d'intérêts en CHF à un niveau bas, voire négatif. Les produits totaux bruts ont diminué de CHF 21.6 Mio à CHF 10.9 Mio soit une chute de 50%.

Les charges d'exploitation bien maîtrisées, ont atteint CHF 7.6 Mio en 2019 contre CHF 8.2 Mio en 2018.

Dans un environnement volatile et difficile, la BACE a réalisé un résultat opérationnel de CHF 3.2 Mio.

La fiscalisation des réserves latentes de CHF 6.7 Mio et l'utilisation d'une provision de restructuration de KCHF 335 ont conduit à des produits extraordinaires de plus de CHF 1.9 Mio.

Le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 2.6 Mio en 2019.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 2'652'176.69 soit :

Bénéfice de l'exercice:	CHF	2'576'118.88
Bénéfice reporté:	CHF	76'057.81

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant l'augmentation et la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la Banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	140'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	2'500'000.00
Report à nouveau	CHF	12'176.69
Bénéfice total à répartir	CHF	2'652'176.69

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la Banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



Le Président
Miloud FERAHTA

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise (Conditions cadres)

Environnement économique

Selon le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), si les risques de baisse conjoncturelle dominant toujours les potentiels à la hausse, certains d'entre eux se sont néanmoins réduits, du moins à court terme. Les États-Unis et la Chine œuvrent du moins à trouver une solution partielle au différend commercial qui les oppose depuis plus d'un an ; dans le même temps, l'UE et le Royaume-Uni se sont entendus sur un projet d'accord qui réduit le risque d'un Brexit sans accord. Les grandes banques centrales sont devenues plus accommodantes dans un contexte d'inflation mondiale faible et de détérioration des perspectives de croissance. La Réserve fédérale a abaissé ses taux à trois reprises depuis juillet 2019 pour atteindre une fourchette de 1,50 à 1,75% et a mis fin à sa réduction de bilan.

La Banque Centrale Européenne (BCE) fera prochainement l'objet d'une révision stratégique qui pourrait éventuellement modifier la manière dont l'institution mène sa politique monétaire, notamment avec l'addition d'une dimension verte. Dans l'ensemble, la BCE reste accommodante tandis que la Fed poursuit son assouplissement, il n'y aura pas de changements.

En 2019, le cours moyen du baril de Brent a reculé de 10% et celui du gaz, une matière première également importante, a subi un recul encore plus fort, -38% en Europe.

Le début de l'année a porté sur des fluctuations amples du prix du pétrole. Après avoir été portés par les tensions entre l'Iran et les États-Unis, les prix du pétrole se sont effondrés, plombés par les craintes d'affaiblissement de la demande chinoise, sur fond de montée des inquiétudes liées au coronavirus. A ce stade, l'impact de l'épidémie de coronavirus sur la demande mondiale de pétrole reste difficile à évaluer, et par la suite ainsi l'évolution du prix du pétrole.

Face au contexte géopolitique difficile, avec les incertitudes liées au Brexit et au litige commercial sino-américain, la Suisse et sa monnaie joueront encore leur rôle de refuge en 2020, estiment les économistes. La force du franc restera donc au cœur des préoccupations de la Banque Nationale Suisse (BNS).

Environnement réglementaire

Les exigences et dispositions réglementaires applicables au secteur financier n'ont cessé de s'accroître tant au niveau international qu'en Suisse.

L'année 2019, a connu un environnement économique exigeant, marqué par des incertitudes politiques, des conflits commerciaux ainsi que des défis réglementaires importants.

Dans ce cadre et face à ce contexte exigeant, la Banque Algérienne du Commerce Extérieur (BACE) a relevé le défi et implémenté l'ensemble des exigences réglementaires, à titre d'exemple :

- Le régime des petites banques : la FINMA met définitivement en œuvre le régime des petites banques. Dans le cadre de ce régime, les petites banques de catégorie 4 et 5 dont la dotation en capital et en

liquidités est bonne seront exemptées du calcul de certains ratios et d'autres exigences réglementaires. Le Conseil d'Administration a adopté la proposition de la Direction concernant la demande de participation au régime des petites banques lors de sa dernière session de l'année tenue, le 19 décembre 2019.

- Réglementation sur les risques de taux d'intérêt dans un portefeuille bancaire (Circ. FINMA 2019/2 intitulée « Risques de taux – banques ») : une annexe de directive interne pour la gestion, la surveillance et le contrôle des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque a été élaboré et adopté par la Direction.
- Les exigences prudentielles de publication ont été respectées conformément à la Circ. FINMA 2016/01 (Publication – Banques).
- Réglementation sur l'activité d'audit (révision partielle de la Circ. FINMA 2013/03 intitulée « Activités d'audit ») un cadre conceptuel pour l'audit prudentiel a été élaboré par la Direction et adopté par le Conseil d'Administration. Ce cadre conceptuel entrera en vigueur à partir de l'année 2020.

Marche des affaires et situation économique de la Banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a réalisé des résultats conformes aux objectifs budgétaires. En effet, le résultat opérationnel s'élève à KCHF 3'197 en 2019. Le volume du bilan quant à lui a augmenté de CHF 651.8 Mio en 2018 à CHF 662.7 Mio en 2019.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets des placements interbancaires (y compris les intérêts négatifs de la BNS) ont chuté de KCHF 10'720 à KCHF 5'071, en raison de la diminution des taux d'intérêts à court terme sur le dollar américain. Le montant des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS (-0.75%) a augmenté de KCHF 783 à KCHF 858. Les intérêts des immobilisations financières ont baissé de KCHF 768 à KCHF 542. Cela du fait du tassement des taux d'intérêts suite à l'introduction des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement, décision prise par la BNS en janvier 2015.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit, brut et les commissions de négociation, ont baissé de CHF 9.7 Mio à CHF 5.8 Mio, en raison de la forte diminution du volume transactionnel conjugué au tassement du nombre de présentation de jeux de documents en 2019 par rapport à 2018.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, ont légèrement diminué de KCHF 555 à KCHF 551 par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel enregistrées en 2019 sont inférieures de 3.5% par rapport à l'année précédente. Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont diminué de KCHF 409, résultant notamment des efforts intensifs en matière de maîtriser les charges.

Amortissements

En 2019 la Banque a enregistré des dotations aux amortissements de KCHF 176 sur les investissements en cours.

Provisions

En 2019, les provisions ont atteint environ CHF 30.0 Mio en mouvement net. La Banque a augmenté ses réserves latentes fiscalisées de CHF 6.7 Mio. Un montant de CHF 1.6 Mio des provisions à caractère de réserve fiscalisée a été utilisé à cette fin.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre Banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration au 26 mars 2020.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision, représenté par la société KPMG SA à Zurich, a effectué une révision ordinaire au siège de la Banque entre le 17 février 2020 et le 06 mars 2020. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 à 30) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires de Bâle III, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 327.8 Mio, largement supérieurs aux exigences réglementaires. Les fonds propres nécessaires s'élèvent à CHF 23.7 Mio, dont CHF 20.7 Mio correspondent aux risques de crédit, CHF 3.0 Mio aux risques opérationnels, et CHF 0.01 Mio aux risques de marché. Les fonds propres librement disponibles de la Banque couvrent les gros risques. Le capital adequacy ratio (CAR) est de 110.9%. Le leverage ratio de Bâle III est de 43.5% (ratio minimal de 3.0%). Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1er janvier 2020).

La situation de la Banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable.

En matière d'organes de la Banque, nous soulignons que conformément aux exigences de la FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2019, la Banque a employé en moyenne 17.6 personnes équivalent temps plein (ETP) avec un contrat à durée indéterminée (2018: 18.5). Au 31 décembre 2019 la Banque avait un effectif de 16.7 ETP.

Gestion des risques

La BACE considère la gestion des risques comme l'une de ses compétences essentielles. Elle ne prend aucun risque en dehors de son cœur de métier traditionnel et son marché cible, directement ou indirectement.

En effet, la Banque suit une approche orientée dans sa politique de gestion rigoureuse des risques. Cette dernière repose, d'une part, sur les prescriptions légales, le règlement de politique de risque ainsi que le concept cadre pour la gestion des risques et d'autre part, sur le maintien d'un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines et aux systèmes et infrastructures informatiques. Cette approche a fait ses preuves afin de préserver une relation équitable entre les risques et la rentabilité tout en consolidant également une bonne réputation.

Le Conseil d'Administration de la BACE assume la responsabilité globale de la surveillance et du contrôle des risques de la Banque. Dans ce cadre, il approuve, la politique de risque ainsi que les principes de gestion des risques qui définissent les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle afin de réduire de manière adéquate tous les risques.

A cet effet, le Conseil d'Administration, lors de sa dernière réunion de 2019, a adopté la stratégie de la Banque 2020-2022 ainsi que le concept cadre pour la gestion des risques.

Les mesures d'atténuation des risques et les contrôles internes incluant le reporting sont pris en compte dans l'évaluation et l'appréciation effectuées régulièrement par le Conseil d'Administration sur les risques essentiels auxquels la Banque est exposée et sur l'efficacité des mesures entreprises. Cet exercice est effectué au moins une fois par année.

Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser ou de s'acquitter de toute obligation financière préétablie.

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit s'élèvent à CHF 20.7 Mio. Les fonds propres pris en compte de CHF 327.8 Mio couvrent largement les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Au 31 décembre 2019, la Banque a dégagé un ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) de 759.7%. Le ratio de la liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) s'élève, quant à lui, à 329.0%.

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué aux prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques de taux

Les risques de taux liés aux opérations du bilan et de l'hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO (Asset and Liabilities Management) de la Banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes (selon Circulaire FINMA 08/21). La surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la Banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier ralenti, la Banque a enregistré une diminution de 37% par rapport à l'année précédente des volumes des lettres de crédit. Le volume au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 388.5 Mio (31 décembre 2018: CHF 613.8 Mio).

Le taux de croissance de l'économie mondiale a atteint 2.9%, selon les projections les plus récentes du Fonds monétaire international (FMI). Cependant, le volume d'affaires de la Banque a été caractérisé par une forte variation en raison notamment de la prolongation des échéances des transactions liées aux projets d'infrastructure, qui nécessitent des délais plus importants qu'initialement.

Innovation et projets

L'exercice 2019 a été marqué par une continuation de la stratégie d'automatisation. A mentionner dans ce contexte l'automatisation partielle du traitement des transactions d'entrée du trafic de paiements. Des processus bancaires spécifiques ont été optimisés dans DOKA NG dans le but d'une efficacité augmentée.

Quant à l'infrastructure technologique, toutes les stations de travail du type « Thin Client » ont été migrées vers un hardware de toute dernière génération. Parallèlement, tous les systèmes opérationnels ont été actualisés et l'éventail des applications MS Office 2019 a été installé sur tous les postes de travail.

L'année 2020 sera marquée, en Suisse, par l'introduction au 30 juin 2020 des QR-factures qui remplaceront le bulletin de versement traditionnel.

D'autre part, il est prévu d'installer une application CRM (Client Relation Management system) afin d'optimiser les relations avec la clientèle de la Banque.

L'activité principale de la Banque pourra bénéficier de l'implémentation de SWIFT SR 2020 au mois de novembre 2020.

Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la Banque durant l'exercice 2019.

Perspectives de l'entreprise

Les tensions commerciales semblent se calmer, cependant le cours du dollar risque de subir les répercussions de l'année électorale présidentielle aux Etats Unis. Dans la zone Euro, les problèmes financiers et politiques perdurent. Le résultat de ces différents facteurs est une combinaison d'incertitudes qui risquent d'influencer fortement les marchés mondiaux durant toute l'année 2020.

Le prix du baril de pétrole brut continue de subir des fluctuations liées à des facteurs géopolitiques et à l'évolution de l'économie mondiale. Le prix du Brent se situait au 31 décembre 2019 à USD 66.00, avec une tendance à la baisse. Les différentes agences spécialisées prévoient pour le baril de Brent une fourchette entre USD 61.26 (EFA – Economy Forecast Agency) et USD 65 (EIA - Energy Information Agency).

Dans l'esprit d'une continuation du modèle d'affaires de la Banque qui a fait ses preuves, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 décembre 2019 a adopté la stratégie de la Banque pour la période triennale (2020 – 2022).

C'est dans cette optique que le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa séance du 19 décembre 2019, le budget 2020. Ce dernier est adapté à l'évolution des avoirs des relations liées ainsi qu'au développement de la volumétrie des affaires de Trade Finance dans une situation économique réaliste.

Bilan au 31 décembre 2019

	Exercice de référence (2019)	Exercice précédent (2018)
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités	126'570	116'667
Créances sur les banques	307'218	296'222
Immobilisations financières	225'629	234'859
Comptes de régularisation	2'802	3'390
Immobilisations corporelles	174	351
Autres actifs	348	340
Total des actifs	662'741	651'829
- Total des créances subordonnées	2'296	4'387
Passifs		
Engagements envers les banques	19'168	14'267
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	283'148	277'359
Comptes de régularisation	2'808	3'347
Autres passifs	501	449
Provisions	30'004	31'871
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	10'660	10'440
Réserves facultatives issues du bénéfice	113'800	109'800
Bénéfice reporté	76	108
Bénéfice de l'exercice	2'576	4'188
Total des passifs	662'741	651'829
Opérations hors bilan		
- Engagements conditionnels des accreditifs	388'522	613'799
- Engagements conditionnels des garanties	11'472	11'302
- Engagements irrévocables	22	22

Compte de résultat 2019

	Exercice de référence	Exercice précédent
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	5'071	10'720
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	542	768
Charges d'intérêts	-1'294	-248
Résultat brut des opérations d'intérêts	4'319	11'240
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	4'319	11'240
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	140	139
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5'840	9'734
Produit des commissions sur les autres prestations de service	551	555
Charges de commissions	-160	-147
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	6'371	10'281
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	237	123
Total des revenus opérationnels	10'927	21'644
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-5'231	-5'421
Autres charges d'exploitation	-2'323	-2'732
Sous-total Charges d'exploitation	-7'554	-8'153
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-176	-272
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	0	-6'075
Résultat opérationnel	3'197	7'144
Produits extraordinaires	1'926	1
Impôts	-2'547	-2'957
Bénéfice (résultat de la période)	2'576	4'188
Répartition du bénéfice		
Bénéfice	2'576	4'188
Bénéfice reporté	76	108
Bénéfice au bilan	2'652	4'296
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	140	220
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	2'500	4'000
Autres distributions du bénéfice	0	0
Report à nouveau	12	76

1) inclus intérêts négatifs de la BNS

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000						
Capitaux propres au début de la période de référence	200'000	0	10'440	109'908	4'188	324'536
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			220		-220	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				4'000	-4'000	0
Modification du bénéfice réporté				-32	32	0
Bénéfice (résultat de la période)					2'576	2'576
Capitaux propres à la fin de la période de référence	200'000	0	10'660	113'876	2'576	327'112

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la Banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les présents états financiers représentent les comptes individuels statutaires avec présentation fiable du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les états financiers peuvent inclure des réserves latentes.

Ils sont présentés conformément au Code suisse des obligations (CO), à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) ainsi qu'à l'Ordonnance sur les banques et caisses d'épargne (OB) et aux Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) de la FINMA.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8 à 10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commentée dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujéti ;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (par exemple comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;
- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les bouclements intermédiaires que dans le bouclement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun

intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- Les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme

traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);

- Les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque

de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation peuvent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes peuvent être activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 1.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
- Logiciel développé ou acquis	3 ans
- Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation. Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la Banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la Banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclage du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2019	Cours de clôture 2018
USD	0.968250	0.984750
EUR	1.085945	1.126400
GBP	1.274050	1.254550

Evaluation et gestion des risques

La Banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la Banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la Banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La Banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2019, la Banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La Banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la Banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la Banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La Banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La Banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2019.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Pandémie (COVID-19)

La Direction suit l'évolution de la crise en temps réel et est prête à prendre toutes les mesures de sauvegarde nécessaires. Eu égard aux éléments d'analyse et d'informations disponibles il n'est pas possible d'établir des projections à l'heure actuelle.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	0	399'994	399'994
Engagements irrévocables	0	0	22	22
Total hors bilan	Exercice de référence	0	0	400'016
	Exercice précédent	0	625'123	625'123

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2018 et 2019.

2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Titres de créance				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	225'629	231'350	234'859	238'351
Total	225'629	231'350	234'859	238'351
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	122'928	127'650	135'291	138'916

Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	142'877	69'526	13'226	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investis- sements	Désinvestis- sements	Exercice de référence	
						Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000							
Software acquis séparément ou développé à l'interne	528	-178	351	0	0	-176	174
Total des immobilisations corporelles	528	-178	351	0	0	-176	174

Leasing Opérationnel

	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000		
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	2	6
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	0	2
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	2	8
- les engagements qui peuvent être dénoncés dans un délai n'excédant pas une année.	2	8

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000				
Impôts indirects	251	242	429	372
Divers actifs et passifs	98	98	73	77
Total autres actifs et passifs	348	340	501	449

2.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Institutions de prévoyance	103	-	103	103	-	-	-
Total	103	-	103	103	-	-	-

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	529	529	529	588
Total	0	0	0	529	529	529	588

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	31'871	-11		-92		238	-2'002	30'004
Total des provisions	31'871	-11		-92		238	-2'002	30'004

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 504) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 29'500). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du Capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	3'337	0	311'187	22'108	414	559'582

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 81%).

2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
avec droit de vote	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF 1'000							
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	126'570	0	0	0	0	0	126'570
Créances sur les banques	3'730	188'189	53'316	61'983	0	0	307'218
Immobilisations financières	0	0	0	9'526	83'435	132'668	225'629
Total de l'exercice de référence	130'300	188'189	53'316	71'509	83'435	132'668	659'417
Total de l'exercice précédent	152'822	83'365	10'004	195'802	56'901	148'854	647'748
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	2'209	0	16'416	543	0	0	19'168
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	283'086	0	62	0	0	0	283'148
Total de l'exercice de référence	285'295	0	16'478	543	0	0	302'316
Total de l'exercice précédent	281'778	0	9'848	0	0	0	291'626

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	126'570	0	116'667	0
Créances sur les banques	151	307'067	41	296'181
Immobilisations financières	145'356	80'273	152'637	82'222
Comptes de régularisation	2'802	0	3'390	0
Immobilisations corporelles	174	0	351	0
Autres actifs	348	0	340	0
Total des actifs	275'401	387'340	273'426	378'403
Passifs				
Engagements envers les banques	0	19'168	0	14'267
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	283'148	0	277'359
Comptes de régularisation	2'808	0	3'347	0
Autres passifs	484	17	429	20
Provisions	30'004	0	31'871	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'660	0	10'440	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	113'800	0	109'800	0
Bénéfice reporté	76	0	108	0
Bénéfice de l'exercice	2'576	0	4'188	0
Total des passifs	360'408	302'333	360'183	291'646

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	275'401	41.56%	273'426	41.94%
Allemagne	5'383	0.81%	127'566	19.57%
Autriche	5'008	0.76%	5'013	0.77%
Espagne	5'011	0.76%	5'022	0.77%
France	122'620	18.50%	84'057	12.90%
Grande-Bretagne	10'676	1.61%	8'605	1.32%
Guernsey	2'065	0.31%	0	0.00%
Jersey	2'008	0.30%	0	0.00%
Liechtenstein	3'082	0.47%	3'099	0.48%
Luxembourg	189'584	28.61%	72'872	11.18%
Norvège	4'528	0.68%	4'551	0.70%
Pays-Bas	3'009	0.45%	3'013	0.46%
Pologne	1'520	0.23%	1'531	0.23%
République Slovaque	0	0.00%	3'000	0.46%
Suède	1'812	0.27%	1'834	0.28%
Total Europe	631'707	95.32%	593'589	91.06%
Algérie	3'592	0.54%	22'733	3.49%
Total Afrique	3'592	0.54%	22'733	3.49%
Hong Kong	0	0.00%	4'017	0.62%
Total Asie	0	0.00%	4'017	0.62%
Canada	5'004	0.76%	0	0.00%
Total Amérique du Nord	5'004	0.76%	0	0.00%
Australie	6'117	0.92%	6'150	0.94%
Nouvelle-Zélande	4'998	0.75%	4'997	0.77%
Total Océanie	11'115	1.67%	11'147	1.71%
Total Autres	11'323	1.71%	20'343	3.12%
Total des Actifs	662'741	100.00%	651'829	100.00%

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions nettes à l'étranger		Expositions nettes à l'étranger	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	370'185	95.57%	339'089	89.61%
A+ - A-	9'531	2.46%	11'578	3.06%
BBB+ - BBB-	0	0.00%	22'733	6.01%
BB+ - BB	3'592	0.93%	0	0.00%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	4'032	1.04%	5'003	1.32%
CCC - D	0	0.00%	0	0.00%
Total	387'340	100.00%	378'403	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BB+.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

En raison de la politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF l'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	388'522	613'799
Garanties de prestation de garantie et similaires	11'472	11'302
Total des engagements conditionnels	399'994	625'101

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF l'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	62'452	73'526
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des opérations fiduciaires	62'452	73'526

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Répartition selon les secteurs d'activités		
Trésorerie	237	123
Total des opérations de négoce	237	123

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.858 Mio. (2018: CHF 0.783 Mio.).

4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges du personnel		
Appointements	4'315	4'279
Prestations sociales	828	1'022
Autres charges du personnel	88	120
Total des charges du personnel	5'231	5'421

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges d'exploitation		
Coûts des locaux	424	449
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'249	1'381
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	21	21
Honoraires de/des société(s) d'audit	230	231
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	226	221
- dont pour les autres prestations de service	4	10
Autres charges d'exploitation	399	650
Total des charges d'exploitation	2'323	2'732

4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Produits et charges extraordinaires		
Produits extraordinaires	1	1
Dissolution des corrections de valeur et provisions	1'925	0
Total résultat extraordinaire	1'926	1

La Banque a augmenté ses réserves latentes fiscalisées de CHF 6.7 Mio ce qui se traduira par une augmentation de ses fonds propres de CHF 1.6 Mio.

4.6. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts courants et latents		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	2'547	2'957
Total impôts	2'547	2'957

Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	79.7%	41.4%
--	-------	-------



KPMG SA
Financial Services
Räffelstrasse 28
CH-8045 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 8 à 28) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Stefan Bissig
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 mars 2020

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

Conseil d'Administration

Président Miloud FERAHTA, 1968, Algérien

- Formation :
 - Diplôme d'études approfondi DEA en science de gestion de l'Institut de l'Administration des Entreprises IAE LILLE de l'Université de Lille 1 France
 - Diplôme d'Etudes Supérieur de Banque DES-ITB du Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) de France
 - Certificat Professionnel Spécialisé en financement du commerce international de l'Institut de Formation Bancaire (IFB)
- Expériences professionnelles :
 - Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2019 à ce jour
 - Divers postes à la Direction Générale de la Banque Nationale d'Algérie 2010 - 2019
 - Divers postes à la Direction Régionale de la Banque Nationale d'Algérie 1999 - 2010
- Mandats **:
 - Administrateur au niveau du Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) 2018 - 2019
 - Administrateur au niveau de l'entreprise SOPRI, filiale BNA 2016 - 2019
 - Administrateur au niveau du groupe TRANTEV (groupe public)

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français * (2)

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Administrateur Hinduja Bank Switzerland, Genève, 2005 - 2018
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Néant

Membre Ahcene HADDAD, 1949, Algérien

- Formation :
 - Diplôme Economie Appliquée, Institut National de la Planification et des Statistiques, Alger, 1974
 - Diplôme en Sciences Economiques (D.E.A) Université de Montpellier, France, 1976
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis 2011 à ce jour
 - Conseiller au Cabinet du Ministre des Finances, Alger, 2003 – 2011
 - Chef de Cabinet du Ministre délégué au Budget auprès du Ministre des Finances, Alger, 2001 – 2003
 - Divers postes au Ministère du Commerce et au Ministère des Finances, 1980 – 2003
- Mandats **:
 - Président de l'Assemblée Générale et Administrateur de AXA Algérie, 2012
 - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2011 à ce jour

Membre Asma HOVAGEMYAN, 1966, Suisse *

- Formation :
 - Brevet d'avocat, 1991
 - Licence de droit, faculté de Genève, 1988
 - Formations de médiation
- Expériences professionnelles :
 - Avocat Conseil, étude Demole Schibler Hovagemyan, 2010 à ce jour
 - Fondatrice Mediale alternative resolutions, 2006 à ce jour
 - Membre du Comité d'Audit de l'Université de Genève, 2009 – 2017
 - Administratrice de la Banque Cantonale de Genève (Représentante de l'Etat de Genève), 2004 - 2014
 - Administratrice de la National Bank of Abu Dhabi, 2007 – 2010
 - Membre du comité exécutif et General Counsel BNP Paribas (Suisse), 1993 - 2004
- Mandats **:
 - Néant

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse * ⁽¹⁾

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft & Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridiques à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour
 - Sberbank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2004 à ce jour

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Osvaldo BERNALES, 1957, Suisse

- Formation :
 - Diplôme MBA, Université de Dallas / USA, 2002
 - Diplôme de spécialiste des affaires étrangères, Chili, 1981
 - Diverses Formations Bancaires
- Expériences professionnelles :
 - Membre du Comité de Direction de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2012 à ce jour
 - Divers postes dans le management de diverses banques : Liechtensteinische Landesbank, RBS Coutts Bank, Crédit Suisse, Bank Austria Creditanstalt, ABN AMRO Bank, Zurich, (1988 - 2012)

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni quatre fois, en 2019.

Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'Audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapports financiers et prudentiels.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfait aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration
- Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers
- Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- Examen du plan d'audit, du rythme d'audit et des résultats d'audit de la révision interne et de la société d'audit.

Exigences de publication (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

	a	b	c	d	e
	31.12.19	30.09.19	30.06.19	31.03.19	31.12.18
Fonds propres pris en compte (CHF 1'000)					
1 Fonds propres de base durs (CET 1)	324'536	-	-	-	320'348
2 Fonds propres de base (T1)	324'536	-	-	-	320'348
3 Fonds propres totaux	327'770	-	-	-	324'470
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF 1'000)					
4 RWA	295'638	-	-	-	364'750
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF 1'000)	23'651	-	-	-	29'180
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)					
5 Ratio CET 1 (%)	109.8%	-	-	-	87.8%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	109.8%	-	-	-	87.8%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	110.9%	-	-	-	89.0%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)					
8 Volant des fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.500%	-	-	-	1.875%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	-	-	-	0.000%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET 1 (%)	2.500%	-	-	-	1.875%
12 CET 1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET 1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	102.9%	-	-	-	85.5%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)					
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	-	-	-	2.5%
12b Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.0%	-	-	-	0.0%
12c Ratio-cible en CET 1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	-	-	-	7.0%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	-	-	-	8.5%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art 44 et 44a OFR	10.5%	-	-	-	10.5%

	a	b	c	d	e
	31.12.19	30.09.19	30.06.19	31.03.19	31.12.18
Ratio de levier Bâle III					
13 Engagement global (CHF 1'000)	746'516	-	-	-	780'244
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	43.5%	-	-	-	41.1%
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000)	258'459	255'142	259'328	261'527	262'667
16 Numérateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000)	34'022	36'920	34'299	36'280	41'466
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	759.68%	691.07%	756.07%	720.87%	633.45%

Aperçu des positions pondérées par le risque (OVI)

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
CHF 1'000	31.12.19	31.12.18	31.12.19
1 Risque de crédit	258'726	329'763	20'698
20 Risque de marché	52	166	4
24 Risque opérationnel	19'565	18'381	2'935
27 Total (1 + 20 + 24)	278'343	348'310	23'637

Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la Banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque.
- Le Comité de Direction revoit régulièrement la pertinence et discute lors de la réunion du Comité ALCO des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la Banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résument les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuels irrégularités et informent l'organe de gouvernance de la Banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la Banque est très spécifique et compte tenu de sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la Banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

Risque de crédit : Changements dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut (CR1)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brut des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut	Positions pas en défaut		
CHF 1'000				
1 Créances (sans les titres de dette)	-	436'938	-	436'938
2 Titres de dette	-	225'629	-	225'629
3 Expositions hors bilan	-	400'016	-	400'016
4 Total	-	1'062'583	-	1'062'583

Risque de crédit : Aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

	a	b	e & g
CHF 1'000	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
Créances (y.c. les titres de dette)	662'567	-	-
Opérations hors bilan	400'016	-	-
Total	1'062'583	-	-
dont en défaut	-	-	-

Risque de crédit : Positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Catégories de positions / pondération risques	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
Gouvernements										
1 centraux et banques centrales	238'085	-	-	-	-	-	-	-	-	238'085
Banques et										
2 négociants en valeurs mobilières	-	-	200'359	-	171'889	-	69'327	-	-	441'575
Collectivités de droit										
3 public et banques multilatérales de développement	3'277	-	4	-	-	-	-	-	-	3'281
4 Entreprises	-	-	-	-	-	-	56'218	-	-	56'218
5 Retail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres positions	19	-	-	-	-	-	6'834	-	-	6'853
8 Total	241'381	-	200'363	-	171'889	-	132'379	-	-	746'012
dont créances										
9 couvertes par gage immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 dont créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risques de taux : Objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la Banque (IRRBB)

Préambule :

La base légale est la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques ». Cette dernière repose sur la norme de Bâle relative au risque de taux d'intérêt « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire » (Interest rate risk in the banking book/IRRBB).

Pour la BACE, IRRBB correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt (Circ.-Finma, Cm 08). Ce risque de taux est la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Le champ d'activité de la Banque porte essentiellement sur des transactions commerciales liées aux échanges internationaux des entreprises et des banques vers l'Algérie. La Banque ne détient aucun compte bancaire dans ses livres en faveur de client particulier ou commercial.

En fait, la BACE est spécialisée depuis des dizaines d'années dans le secteur des opérations de commerce extérieur, spécialement les crédits documentaires. Ces derniers constituent la pierre angulaire de ses activités bancaires. Le reste des activités bancaires de la BACE sont décrites, en détail, sous le point a.

Il est utile de préciser également que le risque lié aux transactions de lettres de crédit émises par les banques algériennes est restreint par le fait que, la Banque émettrice exige à l'importateur algérien de marger à hauteur de 110%, au minimum, de la valeur de la marchandise importée (dépôt de garantie). Cette activité n'est pas affectée de manière significative par le risque de taux d'intérêt étant donné que les opérations sous-jacentes sont influencées par des facteurs différents du risque de taux d'intérêt (IRRBB).

Au vu de ce qui précède, le profil risque de taux (IRRBB) est mineur pour les activités de la BACE.

a) Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.

La Banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Conformément aux exigences réglementaires relatives à l'annonce du Risque de taux d'intérêt, le portefeuille de la BACE englobe les catégories suivantes :

Catégorie I (Positions avec date de révision de taux d'intérêt déterminée):

- Portefeuille d'immobilisations financières : Ce portefeuille contient des obligations « plain-vanilla » tenues à maturité, sans aucune option ou instruments de couvertures. Les obligations sont comptabilisées selon « l'accrual method »,
- Créances et engagements envers les banques à terme.

Catégorie II (Positions avec date de révision de taux d'intérêt indéterminée):

- Créances et engagements envers les banques à vue et call 48h,
- Créances et engagements envers la clientèle à vue.

Catégorie III (Positions sans date de révision de taux d'intérêt):

- Immobilisations corporelles, valeurs immatérielles,
- Autres actifs, comptes de régularisation (actif) dont : avoirs en compte de virement auprès de la Banque Nationale Suisse,
- Autres passifs, comptes de régularisation (passif) et provisions non prises en compte dans les fonds propres.

Catégorie IV (Fonds propres pouvant être pris en compte):

- Fonds propres pouvant être pris en compte. Les fonds propres ne sont pas pris en compte dans les calculations du taux d'intérêt « IRRBB », ce qui signifie qu'ils ne sont pas modélisés.

Catégorie V (Produits dérivés non linéaires):

- Cette catégorie n'est pas applicable.

In fine, le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » de la Banque est qualifié comme faible et est associé essentiellement à la durée du portefeuille d'obligations.

Le système de mesure du risque de taux (IRRBB) mis en place tient compte pour :

1. L'effet de revenu – Une fluctuation maximale du revenu des intérêts en cas d'évolution parallèle de la courbe des rendements par an +/- 100 points de base ;
2. L'effet de patrimoine – Une fluctuation maximale de la valeur actualisée nette de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque +/- 100 points de base).

De plus, les fluctuations de la marge nette d'intérêts (Δ NII) et de la valeur économique (Δ EVE), selon la circulaire FINMA 2019/02, sont également calculées.

Ces mesures sont évaluées périodiquement par les experts des auditeurs de la Banque et soumises au Conseil d'Administration tout en respectant les exigences réglementaires en la matière.

b) Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB. (Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite des tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la Banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.)

Pour assurer une prise de risque prudente et mesurée, un concept cadre pour la gestion des risques de la Banque est approuvé par le Conseil d'Administration. Ce concept englobe la stratégie et la politique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risque dans toutes les catégories de risque importantes de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE). Le profil de risque de taux « IRRBB » est inclus dans cette stratégie financière et revu au moins une fois par an dans le cadre de la revue de la politique de risque de la Banque.

La surveillance des risques de taux sur les revenus (effet de revenus) des risques de taux sur la fortune (effet de patrimoine) est encadrée par des limites approuvées par le CA et revues périodiquement.

Vu que son modèle d'affaires est spécifique, la BACE n'utilise pas d'instruments de couverture. Par ailleurs, la Banque effectue des tests de stress conformément aux règles réglementaires édictées par la FINMA et selon les pratiques bancaires optimales.

c) Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.

Le Comité de Direction est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de taux « IRRBB ». La gestion et la surveillance de ce risque est confiée à l'unité Finances et Comptabilité. Le rapport élaboré ainsi que les résultats obtenus sont générés mensuellement et automatiquement par le logiciel de la Banque. Il est adopté et discuté lors de chaque Comité d'ALCO. Le contrôle de ce risque relève de la responsabilité du même Comité « ALCO ». En sus des travaux de l'ALCO, le rapport trimestriel élaboré par le responsable du risque management et compliance à l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration couvre l'ensemble des points susmentionnés.

A cet effet, un système de mesure du risque de taux a été mis en place pour tenir compte de l'effet de revenu (fluctuation maximale du revenu des intérêts en cas d'évolution parallèle de la courbe des rendements par an pour +/- 100 points de base) et l'effet de patrimoine (fluctuation maximale de la valeur actualisée nette du capital propre pour +/- 100 points de base).

d) Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la Banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.

L'ensemble des mesures de la sensibilité de la valeur des fonds propres et de l'évolution de la Marge Nette d'Intérêt est calculé automatiquement par le système mis en place, à chaque fin de mois. Le calcul prend en compte pour l'effet de revenu une fluctuation maximale du revenu des intérêts en cas d'évolution parallèle de la courbe des rendements par an de +/- 100 points de base et pour l'effet de patrimoine une fluctuation maximale de la valeur actualisée nette du capital propre de +/- 100 points de base.

Par la nature de ses activités et la composition de son bilan, la Banque est peu impactée par la problématique des risques de taux, ce qui est reflété dans le contenu du document « Stratégie triennale de la BACE » qui est revu et ajusté périodiquement. Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ».

De plus, les fluctuations de la marge nette d'intérêts (Δ NII) et de la valeur économique (Δ EVE), selon la circulaire FINMA 2019/02, sont également calculées.

-
- e) Lorsque les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la Banque pour un but autre que la publication, par exemple afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la Banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par exemple données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).

Tel que mentionné ci-dessus, l'effet de patrimoine interne et l'effet de revenu sont calculés sur la base d'un choc de taux d'intérêt parallèle de +/- 100 dans toutes les monnaies. Les scénarios de choc internes devraient être remplacés par les nouveaux scénarios de choc réglementaires décrits dans la nouvelle circulaire FINMA 2019/2 « Risques de taux – banques ».

- f) Description générale de la façon dont la Banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.

Compte tenu de son modèle d'affaires, la BACE n'utilise pas des instruments de couverture tels que les Forwards, Swaps, Futures, etc. (voir point b).

g) Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante:

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Les marges sont incluses dans le flux de trésorerie. Elles sont actualisées avec une courbe de taux d'intérêt sans risque (courbe LIBOR / SWAP)
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre	Pour le calcul de ΔEVE , la Banque utilise l'outil AMBIT FOCUS et s'applique au niveau des positions individuelles.
3		Taux d'escompte: description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	La Banque prépare une courbe d'intérêt pour chaque monnaie. Dans ce contexte, la Banque effectue une hypothèse d'interpolation comme suit : linéaire entre les facteurs d'actualisation
4	Modification des revenus attendus (ΔNII)	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Dans le cadre du calcul de la marge nette d'intérêts (ΔNII), les règles suivantes s'appliquent: Taux d'intérêt du marché: La ou les courbes de taux d'intérêt du marché sont maintenues constantes pendant tout l'horizon de simulation. Ecart de crédit (Credit spreads): aux fins de simulation, les écarts de crédit implicites actuels sont appliqués. Hypothèses de prolongation: les positions sont reconduites en fonction de leur échéance initiale pour la révision du prix. Taux relatifs aux clients: La variation des taux relatifs aux clients repose sur des hypothèses internes.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit y compris ses options
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au ni-veau des taux	Pas applicable (voir section a) D'autres hypothèses ne sont pas appliquées

Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBB A1)

		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	dont CHF	dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	dont CHF	Total	dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	115.298		104.439	0.220			
	Créances sur la clientèle							
	Hypothèques du marché monétaire							
	Hypothèques à taux fixes							
	Immobilisations financières	206.550	206.550		5.245	5.245		
	Autres créances							
	Créances découlant de dérivés de taux							
	Engagements envers les banques	16.959		9.683	0.132			
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0.062		0.062	0.019			
	Obligations de caisse							
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
	Autres engagements							
	Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	191.920	0.151	188.442	0.003	0.003		
	Créances sur la clientèle							
	Créances hypothécaires à taux variables							
	Autres créances à vue							
	Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	283.086		277.238	0.003			
	Autres engagements à vue	2.209	0.737	0.456	0.003	0.003		
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
Total	816.084	207.438	580.320	1.363	5.223	0.003	0.003	

Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt (IRRBB1)

En CHF	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2019	30.06.2019
Période				
Hausse parallèle	-17'523	-17'973	5'397	4'385
Baisse parallèle	19'453	20'129	-4'288	-3'663
Choc dit steepener ¹⁾	-4'776	-5'815		
Choc dit flattener ²⁾	1'404	2'353		
Hausse des taux à court terme	-4'967	-4'323		
Baisse des taux à court terme	5'141	-4'477		
Maximum	17'523	17'973	4'288	3'663
Période	31.12.2019		30.06.2019	
Fonds propres de base (Tier 1)	324'536		324'536	

1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur les principes fondamentaux ci-après:

- Strict respect des lois et des règlements suisses ;
- Maintien du même profil de risque (très faible) dans sa sphère transactionnelle ;
- Demeure, en le consolidant (croissance), dans le métier principal de la Banque, à savoir : les crédits documentaires (confirmés et non-confirmés), ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur son marché historique et traditionnel, qui est le cœur de compétence et le marché cible de la Banque, directement ou indirectement ;

Ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

A cet effet, la stratégie retenue permettra à la Banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché Algérien.

Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la Banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité risque management et compliance surveille les risques globaux de la Banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense).

Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA
Talacker 41
8001 Zurich

23 avril 2020

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH